



CHP.IDF. Mini 60
Pre-Finale (pf)
Résultats

Document 23.3 EN ATTENTE

Sous réserve du contrôle technique ou d'incidents d'ordre sportif

Mini60

Clt	N°	Pilote	Club	Chassis	Meilleur S1	Meilleur S2	Meilleur S3	Meilleur tour	Interv.	Ecart	Pénalité
1	507	SOER Carsten	ROSNY 93		18.595	19.231	21.019	58.942			
2	538	ZHU Zack	ROSNY 93		18.653	19.286	21.075	59.114	1.866	1.866	
3	510	THIEBAULT Noam	SENS PARIS		18.710	19.332	21.062	59.113	2.979	4.845	
4	505	KANUTY DECHITEL Eli	Angerville	BirelArt	18.739	19.384	21.124	59.367	1.965	6.810	
5	511	SEPTIER Jaimy	ANGERVILLE	FA KART	18.715	19.403	20.995	59.144	0.004	6.814	
6	514	HASANAGIC Abel	ROSNY 93	KR	18.724	19.394	21.134	59.317	0.729	7.543	
7	530	BAILLY Ethan	SENS PARIS	KR	18.619	19.419	21.118	59.379	0.172	7.715	
8	521	SILVA Téo	ANGERVILLE	FA KART	18.821	19.451	21.132	59.452	0.229	7.944	
9	581	RAMBOER BRUCE	AUTOSTAL ATLANT		18.718	19.456	21.112	59.342	1.323	9.267	
10	504	KANUTY DECHITEL Lula	Angerville	BirelArt	18.733	19.381	21.075	59.332	2.652	11.919	+5.000
11	515	PETIT Maël	ROSNY 93	Redspeed	18.756	19.472	21.207	59.555	0.791	12.710	
12	506	MARTINEZ Tiago	Angerville		18.786	19.525	21.134	59.578	0.515	13.225	+3.000
13	527	DE OLIVEIRA Sandro	ROSNY 93	BirelArt	18.795	19.502	21.153	59.588	2.660	15.885	
14	522	RAGUET CHENG Matisse-Aïta	ROSNY 93	TonyKart	18.851	19.542	21.221	59.950	0.865	16.750	
15	509	STANIC Luka	ANGERVILLE	Parolin	18.945	19.584	21.373	1:00.019	0.529	17.279	
16	580	MONTEIRO Maël	ROSNY 93		18.809	19.571	21.339	59.889	0.333	17.612	+5.000
17	528	SY Noah	BRETIGNY	BirelArt	18.680	19.513	21.070	59.391	0.270	17.882	+5.000
18	518	RITALY-LAMIDE Liam	ANGERVILLE	Sodikart	18.951	19.681	21.161	59.959	0.631	18.513	
19	557	MEUSNIER Victor	ANGERVILLE	BirelArt	18.971	19.689	21.222	1:00.039	0.570	19.083	
20	579	ROYANT BONGRAND Leandre	Mantes	Energy	18.966	19.605	21.361	59.963	0.217	19.300	
21	525	CHECH Jules	ANGERVILLE	Kosmic	18.781	19.577	21.155	59.673	0.515	19.815	
22	520	VUILLEMIN Tyméo	BRETIGNY	Praga	19.109	19.617	21.057	59.998	1.729	21.544	
23	512	CAMBON Maxime	ANGERVILLE	Energy	19.002	19.759	21.461	1:00.373	2.848	24.392	
24	587	DAMEZ Tom	Metropole	Kosmic	18.997	19.712	21.361	1:00.095	0.420	24.812	
25	597	WALLET GABRIEL	ASK DOUVRIN	CRG	19.065	19.621	21.315	1:00.056	0.337	25.149	
26	523	PIALAT Georges	ROSNY 93	Kosmic	19.271	20.138	21.755	1:01.344	9.138	34.287	
27	517	PLIEZ Ethan	SENS PARIS		19.125	19.923	21.570	1:00.970	3.016	37.303	
28	593	GORGE Louis	Salbris		19.217	20.133	21.806	1:01.400	4.901	42.204	
29	519	VILLENEUVE Arthur	ANGERVILLE	KR	19.418	20.388	22.147	1:01.953	9 Tours	9 Tours	
30	508	SERRE Robin	Metropole	FA KART	21.850	20.059	21.370	1:03.279	1 Tour	10 Tours	
31	594	FROT Juliette	Salbris		24.223	21.047	22.591	1:07.861	5.961	10 Tours	

N°504 KANUTY DECHITEL Lula : Carénage avant mal positionné. Suivant la décision sportive N°39.

N°506 MARTINEZ Tiago : Sortie partielle du couloir pendant la procédure de départ, Art 2.20.a des PG CIK-FIA 2024. Suivant la décision sportive N°31.

N°580 MONTEIRO Maël : Défaut de maîtrise Art2.24 du règlement CIK2022. Suivant la décision sportive N°33.

N°528 SY Noah : Carénage avant mal positionné. Suivant la décision sportive N°38.

32	559	FOULON Auguste	Metropole		18.673	19.292	21.114	59.150		Déclassement	
33	526	DUVAL GOACHET Gustave	ANGERVILLE	FA KART	18.756	19.446	21.079	59.381		Déclassement	

N°559 FOULON Auguste : declassement de la prefinale. Suivant la décision sportive N°37.

N°526 DUVAL GOACHET Gustave : Suivant la décision sportive N°36.

Tête de course : N°507 SOER Carsten (1-11)

Départ : 26/05 - 13:34:57

Meilleur tour : N°507 SOER Carsten

58.942 73.29 km/h

Météo : Soleil Air : 21°C Piste : Sèche

Record de l'épreuve : N°507 SOER Carsten

58.601 73.72 km/h

N°506 INVEST 00:19

N°526 05:55 Tour 5

N°526 06:09 Tour 6

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 526 NOM : DUVAL GOACHET PRÉNOM : GustaveCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 340695

NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

DUVAL GOACHET Gustave - DUVAL GOACHET STANISLASDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:53

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 504 NOM : KANUTY DECHITEL PRÉNOM : LulaCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 305897

NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

Carénage avant mal positionné.(art:2.3.3 des PG2021)

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Carénage avant mal positionné

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

KANUTY DECHITEL Lula - KANUTY DECHITEL DANIELDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:47

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT *

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 528 NOM : SY PRÉNOM : NoahCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 335087NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :
Carénage avant mal positionné.(art:2.3.3 des PG2021)

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Carénage avant mal positionné

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

SY Noah - SY NOUHOUMDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:45

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT *

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 559 NOM : FOULON PRÉNOM : AugusteCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 305356NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :
non conforme pour la cloche d'embrayage

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

declassement de la prefinale

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

FOULON Auguste - 162936DATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:41

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 526 NOM : DUVAL GOACHET PRÉNOM : GustaveCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 340695NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :
declassement de la prefinale

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

DUVAL GOACHET Gustave - DUVAL GOACHET STANISLASDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:32

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 580 NOM : MONTEIRO PRÉNOM : MaëlCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 318388

NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

Défaut de maîtrise sur le pilote n° 515 (Article n° 2.24 du règlement CIK2022).

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Défaut de maîtrise Art2.24 du règlement CIK2022.

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

MONTEIRO Maël - MONTEIRO CLAUDEDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:20

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : CHP.IDF. Mini 60LIEU DE L'ÉPREUVE : CHP IDF ANGERVILLE J4 (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 25-26/05/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pre-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 26/05/2024 - 13:34LE PILOTE N° : 506 NOM : MARTINEZ PRÉNOM : TiagoCATÉGORIE : Mini60 N° DE LICENCE : 327224

NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

Pendant la procédure de départ, départ lancé pour karts à prise directe avec ou sans embrayage, le Pilote n° a fait une sortie partielle du couloir (2 roues), constaté par le juge de fait au départ.
Cette infraction est une violation de la procédure de départ suivant l'Art.2.20a des Prescriptions Générales et 8.6.1.a du Code CIK-FIA 2024
Après avoir convoqué le concurrent (Doc. N°) et entendu celui-ci, la Commission Sportive inflige au concurrent une sanction suivant l'article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA 2024
Il est rappelé au Concurrent que, conformément aux Art. 54 de l'Annexe Sportive FFSA 2024 et 12.3 et 12.3.4 du Code CIK-FIA 2024, la pénalité n'est pas susceptible d'appel.

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Sortie partielle du couloir pendant la procédure de départ, Art 2.20.a des PG CIK-FIA 2024.

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

MARTINEZ Tiago - MARTINEZ THIERRYDATE : 26/05/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:02

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Le PCS D. VAST (IDF)N° LICENCE : 59228

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : P. LECLERC (IDF)N° LICENCE : 59065

SIGNATURE :

COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : C. JOUANNEAU (IDF)N° LICENCE : 176053

SIGNATURE :

SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÉTRAGE

* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.



CHP.IDF. Mini 60

Mini60

Pre-Finale (pf)

Pour information, sans valeur officielle

Tableau des tours

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	
Grille	507	538	559	510	505	530	514	511	504	521	526	506	527	581	508	580	522	509	528	520	518	519	587	515	597	517	525	579	512	523	593	594	557	
Départ	507	538	559	510	505	530	514	511	504	521	506	581	526	580	527	509	520	508	522	519	515	528	518	597	587	525	512	517	579	557	594	593	523	
Tour 1 Intervalle	507	538 0.3	559 0.3	530 0.2	510 0.1	505 0.0	504 0.1	514 0.2	506 0.1	521 0.2	511 0.1	580 0.2	526 0.5	509 0.3	527 0.0	508 0.2	581 0.0	522 0.7	518 0.1	515 0.6	520 0.0	528 0.0	557 0.1	579 0.0	512 0.4	525 0.0	597 1.1	593 0.3	587 0.0	519 0.5	523 0.0	517 0.1	594 1.1	
Tour 2	507	538 0.4	559 0.3	510 0.3	530 0.1	505 0.1	504 0.1	514 0.3	506 0.2	521 0.1	511 0.1	580 0.4	526 0.0	509 0.9	527 1.1	581 0.1	522 0.0	518 0.2	515 0.3	520 0.1	528 0.2	557 0.7	579 0.2	512 0.9	525 0.0	597 0.3	593 0.8	587 0.7	519 0.2	523 0.0	517 0.0			
Tour 3	507	538 0.4	559 0.4	510 0.4	530 0.1	505 0.2	504 0.1	514 0.4	506 0.2	521 0.1	511 0.4	580 0.3	526 0.4	509 0.4	527 0.9	581 1.2	522 0.1	518 0.1	515 0.0	520 0.1	528 0.4	557 0.1	579 0.5	512 0.4	525 0.9	597 0.3	593 0.4	587 1.7	519 0.6	523 0.0	517			
Tour 4	507	538 0.5	559 0.5	510 0.3	530 0.4	505 0.1	504 0.1	514 0.5	506 0.6	521 0.6	511 0.6	580 0.4	526 0.2	509 0.0	527 0.0	581 0.7	522 1.9	518 0.0	515 0.2	520 0.0	528 0.1	557 0.3	579 0.5	512 0.2	525 0.0	597 1.8	593 0.0	587 0.2	519 3.5	523 0.2	517			
Tour 5	507	538 0.7	559 0.6	510 0.2	530 0.7	505 0.0	504 0.3	514 0.3	506 0.2	521 0.9	511 0.7	580 0.1	526 0.8	509 0.1	527 2.5	581 0.2	522 0.2	518 0.0	515 0.0	520 0.2	528 0.2	557 0.2	579 0.3	512 0.0	525 3.1	597 0.2	593 0.0	587 3.6	519 0.1	523 0.3	517			
Tour 6	507	538 0.8	559 0.7	510 0.1	530 0.9	505 0.1	504 0.3	514 0.5	506 0.1	521 1.1	511 0.8	580 0.2	526 0.7	509 0.3	527 2.1	581 0.9	522 0.2	518 0.1	515 0.2	520 0.2	528 0.3	557 0.1	579 0.7	512 0.0	525 2.4	597 0.2	593 0.4	587 4.3	519 0.1	523 0.2	517			
Tour 7	507	538 0.9	559 0.7	510 0.1	530 1.4	505 0.0	504 0.2	514 0.2	506 0.3	521 1.2	511 0.8	580 0.2	526 0.5	509 0.5	527 1.8	581 0.8	522 0.7	518 0.2	515 0.0	520 0.1	528 0.4	557 0.2	579 0.5	512 0.4	525 0.4	597 2.4	593 0.1	587 2.9	519 0.2	523 6.8	517 5.2	593 3.3		
Tour 8	507	538 1.1	559 0.8	510 0.3	530 1.5	505 0.0	504 0.1	514 0.1	506 0.3	521 1.5	511 0.6	580 0.5	526 0.3	509 0.3	527 1.4	581 1.3	522 0.6	518 2.0	515 0.1	520 0.3	528 0.0	557 0.1	579 0.2	512 0.3	525 2.9	597 0.0	593 0.3	587 8.0	519 4.7	523 8.2	517 4.3	593 3.6		
Tour 9	507	538 1.2	559 1.1	510 0.1	530 2.4	505 0.4	504 0.0	514 0.1	506 0.2	521 1.0	511 0.3	580 1.0	526 0.2	509 0.3	527 2.0	581 0.9	522 0.5	518 2.3	515 0.2	520 0.0	528 1.2	557 0.0	579 0.1	512 0.3	525 3.6	597 0.0	593 0.3	587 8.2	519 4.3	523 3.8	517	593		
Tour 10	507	538 1.4	559 1.8	510 0.0	530 2.5	505 0.4	504 0.0	514 0.1	506 0.7	521 0.1	511 1.1	580 0.5	526 2.1	509 0.4	527 2.6	581 0.6	522 0.2	518 1.3	515 0.0	520 0.3	528 0.3	557 0.9	579 3.5	512 0.0	525 3.5	597 0.0	593 0.3	587 8.5	519 3.6	523 4.3	517	593		
Tour 11	507	538 1.8	559 2.5	510 0.4	530 1.9	505 0.0	504 0.1	514 0.6	506 0.1	521 0.2	511 0.1	580 0.9	526 1.1	509 0.9	527 2.3	581 0.0	522 0.1	518 3.0	515 0.8	520 0.5	528 1.2	557 0.5	579 0.2	512 0.5	525 1.7	597 2.8	593 0.4	587 9.1	519 3.0	523 4.9	517	593		



Mini60

CHP.IDF. Mini 60 Pre-Finale (pf) Analyse des tours

Pour information, sans valeur officielle

Tours Secteur 1 Secteur 2 Secteur 3 Temps au tour

N°587 DAMEZ Tom

Tours	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Temps au tour
1	23.840	20.610	22.060	1:06.510
2	19.436	20.323	21.723	1:01.482
3	19.155	19.781	21.399	1:00.335
4	19.011	19.712	21.372	1:00.095
5	20.123	19.740	21.575	1:01.438
6	19.140	19.768	21.458	1:00.366
7	18.997	19.916	21.361	1:00.274
8	19.212	19.910	21.382	1:00.504
9	19.991	19.863	21.472	1:01.326
10	19.480	20.501	21.504	1:01.485
11	19.517	20.169	21.461	1:01.147

N°593 GORGE Louis

Tours	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Temps au tour
1	23.025	20.621	22.175	1:05.821
2	19.812	20.417	22.047	1:02.276
3	19.327	20.280	21.806	1:01.413
4	19.478	20.187	22.134	1:01.799
5	19.411	20.246	21.954	1:01.611
6	19.287	20.279	22.003	1:01.569
7	19.231	28.208	23.649	1:11.088
8	19.362	20.296	21.989	1:01.647
9	19.358	20.133	21.929	1:01.420
10	19.280	20.243	21.877	1:01.400
11	19.217	20.616	21.863	1:01.696

N°594 FROT Juliette

Tours	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Temps au tour
1	24.223	21.047	22.591	1:07.861

N°597 WALLET GABRIEL

Tours	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Temps au tour
1	23.458	20.569	22.140	1:06.167
2	19.254	20.028	21.792	1:01.074
3	19.492	19.936	21.363	1:00.791
4	19.065	19.829	21.328	1:00.222
5	20.214	19.678	21.743	1:01.635
6	19.685	19.796	21.459	1:00.940
7	19.120	19.621	21.315	1:00.056
8	19.336	19.775	21.445	1:00.556
9	19.941	19.929	21.532	1:01.402
10	19.614	20.247	21.625	1:01.486
11	19.393	20.109	21.587	1:01.089



Mini60

CHP.IDF. Mini 60

Pre-Finale (pf)

Grille de départ

Sous réserve du contrôle technique ou d'incidents d'ordre sportif

557 MEUSNIER Victor MEUSNIER	33	
	32	594 FROT Juliette FROT
593 GORGE Louis GORGE	31	
	30	523 PIALAT Georges PIALAT
512 CAMBON Maxime CAMBON	29	
	28	579 ROYANT BONGRAND Leandre ROYANT BONGRAND
525 CHECH Jules CHECH	27	
	26	517 PLIEZ Ethan PLIEZ
597 WALLET GABRIEL WALLET	25	
	24	515 PETIT Maël PETIT
587 DAMEZ Tom DAMEZ	23	
	22	519 VILLENEUVE Arthur VILLENEUVE
518 RITALY-LAMIDE Liam RITALY-LAMIDE	21	
	20	520 VUILLEMIN Tyméo VUILLEMIN
528 SY Noah SY	19	
	18	509 STANIC Luka STANIC
522 RAGUET CHENG Matisse-Aita RAGUET CHENG	17	
	16	580 MONTEIRO Maël MONTEIRO
508 SERRE Robin SERRE	15	
	14	581 RAMBOER BRUCE RAMBOER
527 DE OLIVEIRA Sandro DE OLIVEIRA	13	
	12	506 MARTINEZ Tiago MARTINEZ
526 DUVAL GOACHET Gustave DUVAL GOACHET	11	
	10	521 SILVA Téo SILVA
504 KANUTY DECHITEL Lula KANUTY DECHITEL	9	
	8	511 SEPTIER Jaimy SEPTIER
514 HASANAGIC Abel HASANAGIC	7	
	6	530 BAILLY Ethan BAILLY
505 KANUTY DECHITEL Eii KANUTY DECHITEL	5	
	4	510 THIEBAULT Noam THIEBAULT
559 FOULON Auguste FOULON	3	
	2	538 ZHU Zack ZHU
507 SOER Carsten SOER	1	

POLE POSITION

